GRAZAC
Village millénaire

COMMUNE DE GRAZAC

SEANCE DU 29 juin 2026 à 20H00

Procès-Verbal

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Absents excusés ayant donné procuration : 2

	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2026	Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.
2026_29	**travaux d'éclairage public - rue du Monteil et route de la Chapelette**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, - **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 5 552,83 € - **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif, - **INSCRIT** à cet effet la somme de 5 552,83 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
2026_30	**travaux d'éclairage public - rue de Verchères**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, - **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 4 117,80 € - **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif, - **INSCRIT** à cet effet la somme de 4 117,80 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
2026_31	**enfouissement FT - rue du Monteil et route de la Chapelette**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, - **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 6 528,72 € - **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif, - **INSCRIT** à cet effet la somme de 6 528,72 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
2026_32	**Crépi garage béate de Villedemont – choix de l'entreprise**	Le Conseil à l'unanimité : - **DECIDE** de confier les travaux de crépi du garage de la Béate de Villedemont, à Kiran Façades pour un montant de 3 500 € TTC - **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents s'y rapportant

		- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune
2026_33	**Achat étrave et saleuse – choix de l'entreprise**	Le Conseil à l'unanimité : - **DECIDE** de retenir le devis de Kubota – SAS Cros & Fils pour un montant de 38 000 € TTC - **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents s'y rapportant - **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune
2026_34	**enrobé voirie de Nolhac – choix de l'entreprise**	Le Conseil à l'unanimité : - **DECIDE** de retenir le devis l'entreprise Eiffage pour un montant de 45 818.25 € HT. - **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents s'y rapportant - **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune
2026_35	**procédure de reprise des concessions en état d'abandon**	Le Conseil à l'unanimité : - **CONSTATE** l'aboutissement de la procédure ; - **AUTORISE** la reprise des concessions concernées ; - **PREVOIT** la réaffectation des emplacements.
2026_36	**Délégué fédération européenne Sites Clunisiens**	Le Conseil à l'unanimité : - **DESIGNE** CHAPUIS Jean-Pierre comme délégué auprès de la fédération européenne des sites clunisiens.
2026_37	**Dépenses à imputer aux comptes « 6232 – Fêtes et cérémonies »**	Le Conseil à l'unanimité : - **DECIDE** d'imputer au compte « 6232 – fêtes et cérémonies », les dépenses engagées dans le cadre d'évènements organisées par la commune dans les conditions définies ci-après : o D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que par exemple, les décorations, achats de fleurs, gerbes, décorations de noël, prestations et cocktails servis à l'occasion des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques, vœux, évènements pour le personnel ou autres… o Les colis des ainés et du personnel et le repas des ainés o Les frais de restauration liées à des missions exceptionnelles
2026_38	**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**	Le Conseil à l'unanimité : - **DESIGNE** Maxime AULAGNON et Andrée COTTE comme représentant de la commune au sein de la CLECT.
2026_39	**Convention entretien espaces verts logement Alliade Habitat**	Le Conseil à l'unanimité : - **PROCEDE** au renouvellement de la convention d'entretien des espaces verts d'Alliade Habitat par la commune, en contrepartie d'un dédommagement annuel de 600 €, pour la période 2026 à 2028. - **AUTORISE** le Maire à signer la convention
2026_40	**transport scolaire - attribution d'une aide communale aux familles**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** la création d'une aide communale en faveur des familles domiciliées à Grazac dont les enfants résident à moins de trois kilomètres de leur établissement scolaire et utilisent le transport scolaire organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; - **FIXE** le montant de cette aide à 100 € par enfant et par année scolaire ; - **PRÉCISE** que le versement sera effectué sur présentation des justificatifs requis ; - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
	Questions diverses	- Panne du camion : il y en a pour 10 000 € de travaux - CASC : réunion pour le planning 2026/2027 aura lieu le 6 juillet - Commission communication : mise à jour du site internet

Le 7 juillet 2026

Le maire, CHAPUIS Jean-Pierre

La secrétaire de séance, BRIARD Manon

MAIRIE DE GRAZAC (Haute-Loire)